

ANNEXE 1 : liste des pièces justificatives pour la constitution de toute demande d'aide sociale facultative auprès du CIAS du pays de Martigues

- Livret de famille, carte d'identité, titres de séjour ou documents d'état civil en cours de validité
- Quittance de loyer ou certificat d'hébergement datant de moins de 3 mois
- Taxe d'habitation, Taxe foncière
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Dernière attestation CAF
- L'ensemble des ressources du ménage des trois derniers mois :
 - salaires, indemnités journalières, pension alimentaire, allocation chômage, prestations sociales, rentes, minima sociaux, retraites, bourses ...
- L'ensemble des charges fixes (hors dépenses de confort) datant de moins de 3 mois :
 - loyer, électricité, gaz, téléphonie/internet, mutuelle, assurances, crédit à durée limitée, indus CAF ou remboursements échelonnés auprès du trésor public, plan d'apurement dette de loyer, cotisation bancaire, plan banque de France ou justificatif de dépôt.
- Concernant toutes les demandes d'aides financières : fournir obligatoirement le justificatif faisant l'objet de l'aide demandée, le RIB du ou des créanciers (es) concernés (es), le RIB du (de la) demandeur (se) ainsi que les 3 derniers relevés bancaires mensuels de tous les comptes.
- Autres documents en fonction de la demande :
 - Certificat(s) de scolarité, jugement de divorce ...